



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210624-BUR-AG-21-069-DE
Date de télétransmission : 05/07/2021
Date de réception préfecture : 05/07/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 24 juin 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGRINI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, LINALE Serge, ROSSI Michel, SIMONPIETRI Pierre-Michel,

POUVOIRS : -

ABSENTS :

MILANI Jean-Louis, SIMEONI Gilles, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène, DE GENTILI Emmanuelle.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du bureau du 19 septembre 2016 portant approbation de la convention de désignation de l'organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que le projet de création d'un tiers-lieu de l'innovation fait partie des actions intégrées au contrat « Territoires d'industrie » signé le 23 février 2021 ;

Considérant l'appel à projets 2021 de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL), fixant l'éligibilité des projets s'inscrivant dans la démarche contractuelle du dispositif « Territoires d'industrie » ;

Considérant l'éligibilité du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation à l'appel à projets relatif au recyclage foncier des friches en Corse, déployé dans le cadre du Plan France Relance ;

Considérant que le projet de création d'un tiers lieu de l'innovation est éligible à la priorité d'investissement 3a des fonds du PO FEDER 2014-2020 : « favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises » ;

Considérant la décision du bureau du 15 mars 2021 approuvant le projet de création d'un tiers lieu de l'innovation et son plan de financement, pour un montant de dépenses total de 4 754 600€ HT et l'intégration au plan de financement d'une participation au titre du plan de relance dans le cadre du fonds friches ;

Considérant le courrier du Préfet de Corse du 21 mai 2021 portant notification de non-sélection du projet au titre du fonds friches ;

Considérant que ce projet figure dans la déclaration d'intention pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), signée le 26 avril 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation

APPROUVE
(A l'unanimité)

-Le plan de financement global de ce projet, et les demandes de financements associées, comme suit :

DEPENSES en € HT	4 765 800,00
RECETTES	
ETAT	2 834 420 € 59,48%
Banque des Territoires	25 000 € 0,52%
PO FEDER 2014-2020 (ITI- PI 3a) – Montant éligible des dépenses de 2 395 550€HT	953 220 € 20,00%
Autofinancement CAB	953 160 € 20,00%

-Le plan de financement de ce projet, par postes de dépenses, comme suit :

DEPENSES GLOBALES DU PROJET en € HT	4 765 800,00	RECETTES		
ETUDE DE PORTAGE (définition de l'offre, modalités de gestion)	50 000,00			
		PO FEDER 2014-2020 (ITI- PI 3a)	15 000,00 €	30,00%
		Banque des territoires	25 000,00 €	50,00%
		Autofinancement CAB	10 000,00 €	20,00%
FONCIER (acquisition et frais notariés)	1 790 250,00			
		Etat	1 432 200,00	80,00%
		Autofinancement CAB	358 050,00	20,00%
TRAVAUX (incluant études, AMO, contrôles...)	2 345 550,00			
		PO FEDER 2014-2020 (ITI- PI 3a)	938 220,00	40,00%
		Etat	938 220,00	40,00%
		Autofinancement CAB	469 110,00	20,00%
REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS	80 000,00			
		Etat	64 000,00 €	80,00%
		Autofinancement CAB	16 000,00 €	20,00%
AMENAGEMENT INTERIEUR ET MOBILIER	500 000,00			
		Etat	400 000,00 €	80,00%
		Autofinancement CAB	100 000,00 €	20,00%

Bureau du 24 juin 2021

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création d'un tiers lieu de l'innovation

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Lois Pozzo di Borgo
Lois POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 05 JUIL. 2021
et publication ou notification
du 05 JUIL. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. *MM* IRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification